

REACTIONS DE MICHEL FERRERO, PRESIDENT DU SNES,
suite aux premières déclarations publiques de Yvan Blot, le 17 juin dernier,
sur les propositions de la Mission Sécurité Privée de l'IGA

Lire l'intervention d' YVAN BLOT, lors d'une conférence à la



MODE DE FINANCEMENT DU CNAPS : OPPOSITION À UNE « DOUBLE PEINE »

« En l'état de notre connaissance du rapport de l'IGA, qui ne nous a toujours pas été remis à la fin juin, j'estime, comme l'ensemble de mon Conseil d'Administration et nombre des adhérents du SNES qui nous font part de leurs analyses et commentaires, qu'il faut d'abord revoir le mode de financement du CNAPS. On ne peut pas condamner les entreprises de notre secteur à une « double peine » ! D'une part, elles sont l'objet d'une réglementation et d'un encadrement spécifiques. Si nous ne remettons, bien évidemment, nullement en cause cette absolue nécessité, nous ne pouvons accepter de devoir en financer son contrôle. Non pas parce nous nous y opposons, bien au contraire, mais parce qu'il revient tout simplement à l'Etat de l'assumer, et donc de le financer, comme c'est son devoir régalien par excellence. Et quand bien même cela serait le cas, nous estimons qu'étant donné le fait que les entreprises y contribueraient en rapport avec leur volume d'affaires, cela ne manquerait pas de créer un rapport de force fort peu républicain et équitable entre petites et grandes entreprises. En effet, comment ne pas penser qu'une entreprise fortement contributrice au financement du CNAPS ne disposerait pas de moyens de négociation disproportionnés par rapport à une petite ? Par ailleurs, selon nos premières estimations, il faudrait plusieurs millions d'euros par an. Or nos marges sont déjà très basses. Cette fragilité financière et structurelle de la rentabilité de nos entreprises, petites, grandes aussi bien que multinationales, l'audit de Yvan Blot l'a lui même parfaitement mis en évidence de façon explicite et alarmante. Nous y sommes donc, en l'état actuel du financement du projet tel qu'il est proposé, opposés pour des raisons d'équité républicaine. »

PARTICIPATION DES ACTEURS COMPLEMENTAIRES AU CNAPS : POURSUIVRE LA REFLEXION

« Par ailleurs, nous ne pouvons pas accepter tel quel que des secteurs d'activité qui n'entrent pas dans la loi du 12 juillet 1983, fassent partie du tour de table, puisqu'ils ne participeraient pas au financement du CNAPS tel qu'il est prévu. Quant aux activités d'installateurs de systèmes électroniques de sécurité, je pense qu'elles devraient tout simplement et très logiquement entrer dans le champ de la loi de 83 et donc siéger de plein droit au CNAPS ! Que l'on nous comprenne bien : nous pensons au SNES que l'ouverture à l'ensemble des acteurs de la chaîne de sécurité privée est certes, sur le principe, une excellente approche. Il faut globaliser si on veut avoir une

approche pérenne, anticipatrice, efficace de coproduction de sécurité générale. Concernant le degré d'implication au tour de table du futur CNAPS des activités « connexes », il y a encore, il faut le noter en toute clarté, quelques divergences d'appréciation entre nos organisations professionnelles. Pour autant, je suis optimiste et je pense que nous serons entendus et que nous parviendrons à un bon compromis, car il en va de l'efficacité de la réforme proposée.

Il s'agit surtout pour le SNES, de favoriser la prise en compte des vraies réalités professionnelles et de leurs évolutions engagées et à venir : importance croissante et évolutive de la sécurité électronique, essor de la vidéoprotection, enjeu crucial de la formation professionnelle, autres métiers émergents... Il ne faut tout de même pas rater le coche et prévoir une réforme à courte vue. »

POSITION COMMUNE DES ORGANISATIONS PATRONALES DE LA BRANCHE :

« Je note que le rapport ne nous a toujours pas été transmis officiellement. Mais sans attendre, le SNES souhaite élaborer avec les autres syndicats patronaux de branche représentant les entreprises couvertes par la loi de 1983, une position commune unique que nous remettrons au Ministère. Il s'agit pour la profession d'avancer des contre-propositions constructives.

Nous souhaitons insister sur l'importance de la réelle applicabilité, faisabilité et efficacité de cette nouvelle organisation proposée. Du moins, si elle se confirme telle quelle, puisque le Ministre n'a pas encore pris position. Par le passé, l'absence d'étude d'impact préalable a conduit à des échecs et des coups d'épées dans l'eau. Le rapport d'Yvan Blot lui-même le reconnaît en stigmatisant l'échec de l'article 13 de la loi actualisée de 83 (prévoyant que les forces de Police et de Gendarmerie peuvent faire des contrôles, des inspections, dans les sociétés de sécurité privée pour s'assurer qu'elles respectent bien la réglementation). C'était pourtant l'une des mesures phares de la Loi Sarkozy de 2003 !

Ne renouvelons pas les mêmes erreurs ! »

ET LA GARANTIE FINANCIERE : TRIPLE PEINE OU REFORME ALTERNATIVE ?

« L'essentiel pour le SNES est de ne pas faire par trop peser le poids financier de cette nouvelle organisation sur les comptes des seules entreprises. Le rapport de l'IGA l'admet, la consolidation du secteur est indispensable à une coproduction performante et équilibrée de sécurité. Nous sommes donc prêts à assumer nos responsabilités, y compris éventuellement et pour partie seulement financières. En portant depuis des années pour la profession le projet de garantie financière, le SNES l'a amplement prouvé. D'ailleurs, la relance actuelle de ce projet en commun par le SNES et l'USP pose clairement l'alternative qui se présente à nous et aux pouvoirs publics. Car la garantie financière qui porte bien son nom ne peut, en aucun cas, se concevoir comme une troisième et donc supplémentaire « peine » pour les entreprises du secteur. C'est pour approfondir le débat et clarifier les choix qui se présentent à nous que le SNES entend débattre de cet enjeu lors de son prochain Congrès National de la Sécurité Privée qui se tiendra les 21 et 22 Octobre prochains à Strasbourg en présence de toutes les personnalités et responsables concernés. »

GOVERNANCE DU CNAPS : DES CONDITIONS D'ÉQUITÉ, D'ÉQUILIBRE DE LA REPRÉSENTATION

« Le SNES souhaite des conditions équitables de gouvernance du CNAPS, notamment en termes de prise en compte des représentations professionnelles légitimes. »

CONSULTATION ET EXPRESSION DES ADHÉRENTS DU SNES :

« Sur l'ensemble de la réforme : représentation du métier, bonne gouvernance du CNAPS, aspects financiers.., comme en a décidé notre Conseil de mai dernier, le SNES consultera ses adhérents qui sont parfaitement représentatifs au plan national, tant qualitativement que quantitativement, du secteur national dans toute sa diversité. Ils auront donc leur mot à dire. Nous allons d'ailleurs relayer leurs réactions en toute transparence sur notre site internet, très consulté.

Car, s'il y a incontestablement une avancée considérable que nous saluons dans la prise en compte réelle, pleine et entière de notre secteur par le Ministère de l'Intérieur au travers du rapport de l'IGA, celle-ci reste à confirmer par des actes, des décisions fermes, des nominations et enfin des arbitrages !

A la lecture des recommandations actuelles, je constate qu'il s'agit beaucoup moins d'un « auto-contrôle » comme il est écrit dans le document final de l'IGA que d'un « auto-financement des contrôles » par les entreprises de sécurité privée elles-mêmes...

Nous resterons donc particulièrement vigilants, y compris et bien naturellement ensemble, unis avec tous les acteurs professionnels et patronaux concernés qui le souhaitent.

Commençons à appliquer ce qui existe, et nous aurons réglé une bonne partie de nos problèmes. »

Michel Ferrero,
Président du SNES